Objectif 14 Assurer la quiétude de la grande faune sauvage terrestre et préserver ses dynamiques naturelles MARCoeur 09 relative à la régulation ou l'élimination d'espèces surabondantes ou envahissantes

MARCoeur 09 relative à la régulation ou l'élimination d'espèces surabondantes ou envahissantes - En lien avec <u>l'article 6 alinéa 2</u> du Décret n° 2009-486 du 29 avril 2009 du parc national du Mercantour

Les mesures précisent notamment les modalités, quantités, périodes et lieux.

Référence ID de l'article : #1927

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-08-25 15:55